



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Interdépartementale
des routes Centre-Ouest**

District de Poitiers

Poitiers, le 5 septembre 2022

Pôle Technique

Nos réf. :

Vos réf. : PC 86194 22 X0119

adresse du terrain objet de la demande :

Parc d'activités d'Aliénor d'Aquitaine République IV

POITIERS

Affaire suivie par : Ludovic FIBICH

Tél. : 05 49 30 52 41

Courriel : ludovic.fibich@developpement-durable.gouv.fr

DIRECTION URBANISME HABITAT PROJETS URBAINS
CENTRE D'ACTIVITÉ DROIT DE L'URBANISME

À L'ATTENTION DE MME UGUEN MATHILDE

GRAND POITIERS COMMUNAUTÉ URBAINE

HÔTEL DE VILLE - CS 10569 -

86021 POITIERS CEDEX

Objet : Avis sur le PC pour la construction d'une plateforme logistique

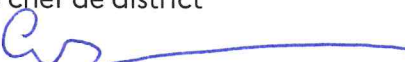
- Vu la géométrie et la configuration de la Route Nationale 147 voie express au droit du projet,
- Vu la proximité de la route nationale,

j'émet un avis favorable en l'état. Suite au message électronique du 02/09/2022 de M FOULONGNE Théo, responsable d'opérations, sur l'étude de réverbération spécifique auprès d'un bureau d'étude spécialisé, suite à la demande de la DGAC, qui impose des modules d'une luminance inférieure à 20 000 cd/m², et au vu du relevé de l'acrotère sur la périphérie du bâtiment de minimum 1 mètre de haut.

D'autre part, mes observations/prescriptions sont les suivantes :

- L'installation d'enseigne et pré-enseigne sera soumise à autorisation préalable,
- L'évacuation des eaux usées (même traitées) et des eaux pluviales est interdite dans le fossé ou tout autre dispositif d'assainissement de la RN 147,
- Une demande de permission de voirie devra être faite pour tous travaux envisagés sur le domaine public routier.

Pour le Préfet et par délégation,
le chef de district


Pascal COSTA